

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND PARIS SUD EST AVENIR  
GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025  
**CONSERVATOIRE DE BOISSY-SAINT-LEGER**

\*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

## I. COTISATIONS

### A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables

28 €

Tarifs A B C D E F G en conformité avec la grille du quotient familial arrêtée par la ville

### B. MUSIQUE

Pratique Instrumentale (Instrument + formation musicale + 1 pratique collective)	Résidents GPSEA*			Résidents extérieurs GPSEA
	1er inscrit et/ou 1ère discipline	2ème inscrit et/ou 2ème discipline	3ème inscrit et/ou 3ème discipline	
Tarif A	297 €	288 €	205 €	613 €
Tarif B	307 €	297 €	215 €	
Tarif C	326 €	317 €	224 €	
Tarif D	335 €	326 €	233 €	
Tarif E	353 €	344 €	251 €	
Tarif F	362 €	353 €	261 €	
Tarif G	372 €	363 €	270 €	
EVEIL MUSICAL	173 €			
Pratique Collective sans pratique instrumentale individuelle	100 €			198 €

## II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1<sup>er</sup> semestre = de septembre à février / 2<sup>ème</sup> semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900€
60 €	90 €	120 €